

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-11

Question n°1.1
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de

la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Affectation du résultat 2017 du budget principal

A la lecture du compte de gestion 2017 du budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 21 voix pour (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER ne participent pas au vote)

AFFECTE les résultats de clôture 2017 du budget principal comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **1 095 448,60 €**
Proposition d'affectation au compte **1068** de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **1 513 956,86 €** est repris en recettes, au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-12

Question n°1.2
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Affectation du résultat 2017 du budget annexe de l'eau

A la lecture du compte de gestion 2017 du budget annexe de l'eau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 21 voix pour (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER ne participent pas au vote)

AFFECTE les résultats de clôture 2017 du budget annexe de l'eau comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **218 998,17 €**
Proposition d'affectation en recettes au compte **002** de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **785 388,07 €** est capitalisé en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_13-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-13

Question n°1.3
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de

la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Affectation du résultat 2017 du budget annexe de l'assainissement

A la lecture du compte de gestion 2017 du budget annexe de l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 21 voix pour (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER ne participent pas au vote)

AFFECTE les résultats de clôture 2017 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **106 778,95 €**
Proposition d'affectation au compte **1068** de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **905 813,57 €** est capitalisé en recettes au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-14

Question n°1.4
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Affectation du résultat 2017 du budget annexe du camping municipal du Cosson

A la lecture du compte de gestion 2017 du budget annexe du camping municipal du Cosson,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 21 voix pour (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOUILJAERT, Mme Manuela CHARTIER ne participent pas au vote)

AFFECTE les résultats de clôture 2017 du budget annexe du camping municipal du Cosson comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **23 209,70 €**
Proposition d'affectation de **10 913,24 €** en recettes au compte **002** de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
Proposition d'affectation de **12 296,46 €** au compte **1068** de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (déficitaire) de **12 296,46 €** est capitalisé en dépenses au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_15-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-15

Question n°1.5
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Vote des taux de fiscalité 2018

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 26 janvier 2018, il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2017, soit :

Taxes	Taux 2017 (pour rappel)	Taux 2018
Taxe habitation	20,65%	20,65%
Taxe foncière propriétés bâties	38,65%	38,65%
Taxe foncière propriétés non bâties	69,74%	69,74%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les taux présentés supra

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_16-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-16

Question n°1.6
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Vote du budget primitif 2018 : budget principal

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires du 26 janvier 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 21 voix pour et 7 voix contre (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOUILJAERT, Mme Manuela CHARTIER)

ADOPTE le budget primitif 2018 de la commune présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 9 579 044,00 €	Recettes de fonctionnement : 9 579 044,00 €
Dépenses d'investissement : 4 992 784,00 €	Recettes d'investissement : 4 992 784,00 €

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_17-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-17

Question n°1.7
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Vote du budget primitif 2018 : budget annexe de l'eau

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires du 26 janvier 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2018 du budget annexe de l'eau, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation : 371 554,00 €	Recettes d'exploitation : 371 554,00 €
Dépenses d'investissement : 1 188 345,00 €	Recettes d'investissement : 1 188 345,00 €

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 520
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_18-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-18

Question n°1.8
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Vote du budget primitif 2018 : budget annexe de l'assainissement

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires du 26 janvier 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation :	477 078,00 €	Recettes d'exploitation :	477 078,00 €
Dépenses d'investissement :	1 383 148,00 €	Recettes d'investissement :	1 383 148,00 €

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_19-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-19

Question n°1.9
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Vote du budget primitif 2018 : budget annexe du camping municipal du Cosson

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires du 26 janvier 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2018 du budget annexe du camping municipal du Cosson, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation : 100 124,00 €	Recettes d'exploitation : 100 124,00 €
Dépenses d'investissement : 42 063,00 €	Recettes d'investissement : 42 063,00 €

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/17 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_20-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-20

Question n°1.10
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : **Versement des subventions 2018 aux associations**

Vu l'avis de la commission finances du 15 février 2018,

Conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, le Conseil municipal doit délibérer pour attribuer les subventions 2018 aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les subventions 2018 aux associations telles qu'elles sont présentées dans la liste annexée à la présente.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 (article 6574).

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_21-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-21

Question n°1.11
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Adoption convention de partenariat financier 2018 avec l'association USF Comité Directeur

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à une association doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association USF est d'ordre sportif. Il est attribué à l'association USF comité directeur pour l'exercice 2018 une subvention d'un montant de 26 000 € pour le fonctionnement courant,

Vu la commission des finances du 15 février 2018 ;

Vu le projet de convention annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2018 avec l'association USF comité directeur.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-22

Question n°1.12
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Adoption convention de partenariat financier 2018 avec l'association Harmonie municipale

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à une association doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association Harmonie municipale est d'ordre culturel.

Il est attribué à l'Harmonie municipale une subvention d'un montant de 99 761 € pour l'année 2018 dont :

- 35 300,00 € au titre de la facturation prévisionnelle 2018 de la mise à disposition d'un agent communal, auxquels est retranchée la somme de 739,73 € afin de régulariser le trop perçu par l'association en 2017, soit 34 561,00 € ;
- 63 000,00 € de subvention conventionnée au titre de l'éducation musicale ;
- et 2 200,00 € au titre de la subvention versée pour le fonctionnement général de l'Harmonie municipale.

Vu la commission des finances du 15 février 2018 ;

Vu le projet de convention annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2018 avec l'association Harmonie municipale

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-23

Question n°1.13
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Adoption convention de partenariat financier 2018 avec l'association OGEC (école Sainte-Thérèse)

Vu la loi du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association, précisée par une circulaire du 15 février 2012 ;

Vu le contrat d'association conclu le 01/10/1987 entre l'Etat et l'école Sainte Thérèse ;

Vu la commission finances du 15 février 2018 ;

Vu le projet de convention annexé ;

La mission principale de l'école Sainte-Thérèse consiste à participer au service public de l'enseignement. La ville participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

Au titre de l'exercice 2018, cette subvention s'élève à 55 950 € (montant arrondi à l'entier supérieur), décomposée comme suit :

- 562,612 € (coût de revient des élèves en primaire) x 54 (nombre d'enfants fertésiens inscrits en primaire à l'école Sainte-Thérèse), soit 30 381,05 €

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 01/03/2018

Affiché le

S E O

ID : 045-214501462-20180222-2018_2_23-DE

- 881,687 € (coût de revient des élèves en maternelle) x 29 (nombre d'enfants fertésiens inscrits en maternelle à l'école Sainte-Thérèse), soit 25 568,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 21 voix pour et 7 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER)

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association OGEC, fixant les conditions de financement de l'école Sainte-Thérèse, pour un montant de 55 950 €.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_24-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-24

Question n°1.14
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Vote de la subvention 2018 au CCAS de La Ferté Saint-Aubin

Vu la commission finances du 15 février 2018 ;

Vu le budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS (centre communal d'action sociale) ;

Afin de garantir le bon fonctionnement du CCAS, il convient de verser une subvention communale de 57 600 € pour équilibrer le budget 2018 (soit un maintien du niveau de la subvention 2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 57 600 € au CCAS de La Ferté Saint-Aubin.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_25-DE

Séance du **22 février 2018** n°**2018-2-25**

Question n°1.15
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Vote de la subvention 2018 au Camping municipal du Cosson

Vu la création du budget annexe du Camping municipal du Cosson à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la commission finances du 15 février 2018 ;

Vu le budget primitif 2018 du budget annexe du Camping municipal du Cosson,

Afin de garantir le bon fonctionnement du camping, il convient de verser une subvention communale de 36 300 € pour équilibrer le budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE une subvention d'équilibre de 36 300 € au budget annexe du Camping municipal du Cosson.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_26-DE

Séance du **22 février 2018** n°2018-2-26

Question n°1.16
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Demandes de subventions liées au Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS

Vu la délibération n°2017-7-105 du 29 septembre 2017 autorisant Madame le Maire à signer le Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS,

Vu le Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS du 11 décembre 2017 ayant pour objectif le financement des opérations suivantes :

- Réalisation d'un espace sportif associatif,
- Acquisition d'équipement et de matériel médical pour la maison de santé,

Pour mémoire :

COMMUNE	LIBELLE PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION ATTRIBUEE HT
LA FERTE SAINT AUBIN	Achat d'équipement et de matériel médical pour la maison de santé	80 000 €	40 000 €
LA FERTE SAINT AUBIN	Travaux de réalisation d'un espace sportif et associatif (ESA)	1 833 333 €	96 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention pour l'ensemble des projets susvisés et tous les actes s'y rapportant auprès du Département.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Recu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 21/02/2018
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_27-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-27

Question n°1.17
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Adoption de projet lié au Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS : équipement de la maison de santé

Vu la délibération n°2017-7-105 du 29 septembre 2017 autorisant Madame le Maire à signer le Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS,

Vu le Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS du 11 décembre 2017 ayant pour objectif le financement de l'opération d'acquisition d'équipement et de matériel médical pour la maison de santé,

Pour mémoire :

COMMUNE	LIBELLE PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION ATTRIBUEE HT
LA FERTE SAINT AUBIN	Achat d'équipement et de matériel médical pour la maison de santé	80 000 €	40 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le projet susvisé et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-28

Question n°1.18
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Adoption de projet liée au Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS : ESA

Vu la délibération n°2017-7-105 du 29 septembre 2017 autorisant Madame le Maire à signer le Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS,

Vu le Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS du 11 décembre 2017 ayant pour objectif le financement de l'opération de réalisation d'un espace sportif et associatif (ESA),

Pour mémoire

COMMUNE	LIBELLE PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION ATTRIBUEE HT
LA FERTE SAINT AUBIN	Travaux de réalisation d'un espace sportif et associatif (ESA)	1 833 333 €	96 500 €

Vu la délibération n°2017-7-102 du 29 septembre 2017 autorisant Madame le Maire à attribuer et signer les marchés de travaux relatifs à la réalisation d'un espace sportif et associatif (ESA),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ le projet susvisé et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 21/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_29-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-29

Question n°1.19
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Modification n°1 de l'autorisation de programme pour la création d'un réseau d'assainissement collectif route de Chaumont

Par délibération n°2017-3-44 du 31 mars 2017, le Conseil municipal a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à la création d'un réseau d'assainissement collectif route de Chaumont pour un montant total de 615 000 € HT.

L'AP s'articulait initialement comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201701	Création d'un réseau d'assainissement collectif route de Chaumont	615 000 €	25 000 €	65 000 €	525 000 €

Une première modification est proposée afin d'ajuster les crédits de paiement 2017 au niveau du réalisé 2017, permettant ainsi de rendre compte de l'exécution de l'AP : les crédits 2017 non consommés étant réinscrits au titre des crédits de paiement 2018.

Ainsi, l'AP relative à la création d'un réseau d'assainissement collectif route de Chaumont est modifiée comme suit :


Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201701	Création d'un réseau d'assainissement collectif route de Chaumont	615 000 €	9 512 €	80 488 €	525 000 €

Signé par : Constance DE PÉLICHY

Date : 01/03/2018

Qualité : Laferte - Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_29-DE

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet de création d'un réseau d'assainissement collectif route de Chaumont.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-30

Question n°1.20
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Chloé BORYSKO à Mme Nicole BOILEAU

ABSENTE EXCUSEE : Mme Marion CHERRIER

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Modification n°2 de l'autorisation de programme de l'ESA

Par délibération n°16-37 du 25 mars 2016, le Conseil municipal a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à la réalisation d'un espace associatif et sportif (ESA) en lien avec la réhabilitation du bassin d'apprentissage fixe (BAF) pour un montant total de 2 200 000 €.

Cette AP a été modifiée par délibération n°2017-3-45 du 31 mars 2017 pour être articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018
P201603	Réhabilitation du BAF : réalisation d'un espace associatif et sportif	2 200 000 €	22 621,79 €	1 100 000 €	1 077 378,21 €

Au regard du démarrage du chantier fin 2017 et des dépenses additionnelles (1% artistique, modifications en cours d'exécution), il convient :

- d'ajuster les CP 2017 au niveau du réalisé 2017 et de modifier les crédits de paiement 2018 (CP) pour les inscrire à hauteur de 1 800 000 €,
- de prolonger l'AP jusqu'en 2019 et de ventiler les crédits de paiement 2019 en conséquence,
- de réviser le montant de l'AP à 2 300 000 €.

Ainsi, l'AP relative à la réalisation de l'Espace Sportif et Associatif est modifiée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201603	Réhabilitation du BAF : réalisation d'un espace associatif et sportif	2 300 000 €	22 621,79 €	110 068,20 €	1 800 000 €	367 310,01 €

Signé par : Constance DE PÉLICHY

Date : 01/03/2018

Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le **SLO**
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_30-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet de « réhabilitation du BAF : réalisation d'un espace associatif et sportif », selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessus.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-31

Question n°2.1
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Modification n°1 au marché 2017020 de l'ESA - lot n°1 Désamiantage / démolition

Vu la délibération n°2017-7-102 du 29 septembre 2017 attribuant les marchés de travaux relatifs à la construction de l'Espace Sportif et Associatif et autorisant Madame le Maire à signer lesdits marchés.

Le lot n°1 Désamiantage / démolition a été attribué à la société DB CENTRE pour 47 336,23 € HT, soit 56 803,48 € TTC

Vu l'article 139 (5° et 6°) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que des sujétions techniques imprévues, non imputables aux parties, ont été rencontrées au cours de l'exécution du contrat et sont constitutives de difficultés exceptionnelles, notamment :

- découverte de canalisations en amiante sous l'ancien bassin d'apprentissage fixe
- sciage et dépose d'une poutre BA

Il y a lieu de convenir de la passation d'une première modification en cours d'exécution afin de prévoir le désamiantage desdits réseaux, avec une incidence financière (plus-value) de **3 899,71 € HT**, soit **4 679,65 € TTC** (+8,23%).

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 51 235,94 € HT, soit 61 483,13 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°1 au marché précité et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-32

Question n°2.2
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Modification n°1 au marché 2017020 de l'ESA - lot n°10 Plomberies/sanitaires

Vu la délibération n°2017-7-102 du 29 septembre 2017 attribuant les marchés de travaux relatifs à la construction de l'Espace Sportif et Associatif et autorisant Madame le Maire à signer lesdits marchés.

Le lot n°10 Plomberies/sanitaires a été attribué à la société HERVE THERMIQUE pour 59 510,92 € HT, soit 71 413,10 € TTC

Vu l'article 139 (5° et 6°) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que des sujétions techniques imprévues, non imputables aux parties, ont été rencontrées au cours de l'exécution du contrat et sont constitutives de difficultés exceptionnelles, notamment :

- casse d'une canalisation d'eau potable,
- dévoiement de réseaux.

Il y a lieu de convenir de la passation d'une première modification en cours d'exécution afin de prévoir la réparation du dommage, avec une incidence financière (plus-value) de **8 276,17 € HT**, soit **9 931,40 € TTC (+13,91%)**.

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 67 787,09 € HT, soit 81 344,51 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°1 au marché précité et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Question n°2.3
Séance du 22 février 2018

Séance du **22 février 2018** n°**2018-2-33**

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : **Modification n°1 au marché 2017020 de l'ESA - lot n°14 VRD / Aménagements extérieurs**

Vu la délibération n°2017-7-102 du 29 septembre 2017 attribuant les marchés de travaux relatifs à la construction de l'Espace Sportif et Associatif et autorisant Madame le Maire à signer lesdits marchés.

Le lot n°14 VRD / Aménagements extérieurs a été attribué à la société ADA TP pour 96 243,89 € HT, soit 115 492, 67 € TTC

Vu l'article 139 (5° et 6°) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que des sujétions techniques imprévues, non imputables aux parties, ont été rencontrées au cours de l'exécution du contrat (dévoisement de réseaux) et sont constitutives de difficultés exceptionnelles,

Il y a lieu de convenir de la passation d'une première modification en cours d'exécution afin de prévoir la réparation des dommages, avec une incidence financière (plus-value) de **3 290,00 € HT**, soit **3 948,00 € TTC** (+3,42%).

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 99 533,89 € HT, soit 119 440,67 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°1 au marché précité et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-34

Question n°2.4
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Convention de prestations de service 2018 sur le CUBE

Le fonctionnement du Cube nécessite des interventions techniques irrégulières et ponctuelles, ne pouvant être réalisées par le personnel de l'établissement. Le personnel technique de la commune est compétent pour réaliser ces interventions annuelles assimilables à des prestations facturables à la Communauté de communes. Il s'agit de travaux relatifs aux métiers du bâtiment, espaces verts, technique sons et lumière (voir ci-joint proposition de prestations).

Selon le Conseil d'Etat, aucun texte ni aucun principe ne s'oppose à ce qu'une collectivité territoriale se porte candidate à un contrat de commande publique passé par une autre personne publique. Il rappelle cependant que, comme toutes les actions que ces collectivités sont compétentes pour assumer, cette candidature est soumise à la condition d'être justifiée par un intérêt public local. Le Conseil d'Etat juge que tel est le cas si la candidature de la collectivité constitue le prolongement d'une mission de service public dont la collectivité ou l'établissement public de coopération a la charge. (CE, 30 décembre 2014, req n° N°355563).

Considérant la réouverture imminente de l'établissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REPOND à la commande publique identifiée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour l'année 2018, pour des prestations techniques (métiers du bâtiment, espaces verts, technicien sons et lumière), d'un montant inférieur à 7500 € TTC, facturé au regard du coût supporté par la commune.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-35

Question n°2.5
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de

la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Modification n°1 au contrat de DSP de l'assainissement

Vu la délibération n°15-115 du 4 septembre 2015 approuvant, en application des dispositions de l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le contrat de délégation de service public (DSP) de l'assainissement négocié avec la société VEOLIA (affermage) et autorisant Madame le Maire à signer ledit contrat.

Considérant la nécessité de prévoir, à la demande du fermier VEOLIA, l'exploitation de biens non inscrits initialement au contrat, notamment :

- bassin d'orage Croix d'Alvault,
- PR Chêneries (eaux usées)
- PR ZAC Rothais 2 (eaux usées)
- PR ZAC Rothais (eaux usées et eaux pluviales)
- Autosurveillance

Il y a lieu de convenir de la passation d'une première modification en cours d'exécution afin de modifier l'article 40.3 relatif à la rémunération du fermier au titre des eaux pluviales.

L'incidence financière de cette modification en cours d'exécution (plus-value) est de **9 929,55 € HT** annuel.

Le montant de la rémunération semestrielle forfaitaire du fermier au titre des eaux pluviales s'élève ainsi à 14 322,77 € HT (contre 9 358,00 € initialement).

Cette modification en cours d'exécution n°1 prévoit également une augmentation de la facture pour l'utilisateur de l'ordre de + 1,85%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement précité et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_36-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-36

Question n°3.1
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Cession de la parcelle BN 60 p. à Loiret THD pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique (NRO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et le Code de l'Urbanisme,
Vu l'avis sollicité auprès de France Domaine le 28 novembre 2017 et réputé donné dans un délai de 30 jours à compter de la réception,
Vu l'avis de la commission urbanisme et travaux en date du 5 février 2018,

La société Loiret THD est chargée du déploiement de la fibre et d'implantation de nœuds de raccordement optique (NRO). Ces NRO permettent de faire l'interface entre le client particulier final et le réseau Loiret THD.

Le terrain à céder à Loiret THD recevra un shelter délimité par une clôture grillagée.

Considérant l'accord des deux parties sur le prix de cession de 1.800 € hors frais,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CEDE la parcelle cadastrée BN 60 pour partie (150 m²) à la société Loiret THD pour un montant de 1.800 €.

PRECISE que les frais afférents à cette transaction et à l'installation – alimentation du shelter sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Madame Le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 520
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_37-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-37

Question n°3.2
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUMIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUMIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Acquisition des parcelles AX n° 462 et AX n° 463 par portage de l'EPFLI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la délibération du Conseil municipal décidant l'adhésion de la Commune à l'EPFL du Loiret devenu depuis l'EPFLI Foncier Local interdépartemental Foncier Cœur de France en date du 12 novembre 2008,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Sologne décidant l'adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 7 juillet 2016,

Vu le dossier de demande d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu le courrier de consultation pour avis de la Communauté de Communes des Portes de Sologne sur l'opération, en date du 11 janvier 2018,

Vu la consultation de la Communauté de Communes par courrier en date du 11 janvier 2018,

Vu l'avis domanial sur la valeur vénale des biens en date du 13 juin 2017,

Vu le projet de convention de portage foncier avec l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 5 février 2018,

L'EPFLI Foncier Cœur de France est un Etablissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C.) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il résulte de l'extension du périmètre d'intervention de l'EPFL du Loiret, créé par arrêté préfectoral du 3 décembre 2008, conformément à l'article L. 324-2 du Code de l'Urbanisme, aux départements de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher, par décision de l'assemblée générale en date du 23 juin 2014. La modification de la raison sociale de l'Etablissement a été actée par arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2014.

L'EPFLI Foncier Cœur de France est compétent pour acquérir et porter des biens immobiliers bâtis ou non bâtis pour le compte de ses adhérents ou de toute personne publique. Après signature d'une convention portant notamment sur la durée du portage foncier ainsi que sur les modalités de remboursement du capital, l'EPFLI acquiert les biens et les gère dans tous leurs aspects. Le temps de portage

Signé par **Constance DE PÉLICHY**
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 01/03/2018

Affiché le

SLO

ID : 045-214501462-20180222-2018_2_37-DE

peut être consacré à la réalisation de travaux de proto-aménagement (sécurisation, démolition, dépollution, etc) sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFLI. Au terme du portage convenu ou par anticipation, l'EPFLI

rétrocède les biens à l'adhérent à l'initiative de la demande d'intervention ou à toute personne publique ou privée qu'il lui désignerait.

Considérant ce qui précède et la nécessité d'obtenir à terme la maîtrise du foncier nécessaire au projet de réalisation d'un nouvel espace de stationnement en centre-ville, d'intérêt communal, il est proposé de solliciter l'intervention de l'EPFLI.

En effet, par délibération en date du 31 mars 2017, le Conseil municipal a pris acte de la nécessité de revalorisation du centre-ville en promouvant l'attractivité, en protégeant le commerce, en valorisant le patrimoine et en assurant une qualité de vie et un partage équitable de l'espace public et du besoin de création de lieux dédiés au stationnement en centre-ville.

Or une opportunité se présente pour remplir cet objectif : la libération et la mise en vente d'une vaste emprise foncière de plus de 1 000 m² en centre-ville, en retrait de la rue du général Leclerc (RD 2020). Le site était notamment occupé par un laboratoire d'analyses médicales.

Les biens se situent à l'angle de la rue des poulies et des jardins et se composent d'un bâtiment sur rue anciennement à usage de laboratoire d'analyses médicales, et d'un jardin à l'arrière. L'ensemble immobilier est cadastré section AX numéros 462 et 463 pour une superficie totale de 1 141 m². Ces parcelles sont classées en zone UA du PLU et en ZPPAUP.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFLI, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a été consultée par courrier en date du 11 janvier 2018.

Le prix a déjà été négocié avec le vendeur à 200 000,00 €, en ce non compris les frais de notaire, à la charge de l'acquéreur. L'avis domanial en date du 13 juin 2017 s'élève à 212 000,00 €. L'EPFLI est dès à présent habilité à poursuivre l'acquisition selon les modalités de portage ci-dessous définies.

Le portage foncier s'effectuera sur une durée prévisionnelle de 4 ans, selon remboursement par annuités constantes au vu des simulations financières produites par l'EPFLI. Observation étant ici faite que la durée du portage pourra être réduite ou prorogée selon l'évolution et l'avancement du projet, sur demande auprès de l'EPFLI.

Annuité	Hypothèse 4 ans par remboursement constant			Remboursement par an
	Remboursement du capital	Remboursement des frais de portage	TVA en vigueur sur les frais de portage	
année 1	51 000,00	4 000,00	612,00	55 612,00
année 2	51 000,00	3 650,00	612,00	54 662,00
année 3	51 000,00	3 000,00	612,00	54 612,00
année 4	51 000,00	1 500,00	600,00	52 800,00
Coût global prévisionnel en €	204 000,00	11 730,00	2 346,00	218 076,00

* Il convient de noter que d'autres frais pourront être dus (ex : assurance des biens, impôts fonciers...)

La gestion des biens sera assurée par l'EPFLI.

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser la demande d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

HABILITE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de réalisation d'un espace de stationnement, nécessitant l'acquisition des biens situés à LA-FERTE-SAINT-AUBIN, en nature d'ancien laboratoire médical avec jardin attenant, ainsi cadastrés :

- o section AX n°462 lieudit rue des jardins d'une superficie de 393 m² ;
- o section AX n°463 lieudit rue des jardins d'une superficie de 748 m².

AUTORISE le représentant de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer tous documents, l'avant-contrat et l'acte authentique au prix de vente de 200 000,00 € ;

APPROUVE les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 4 ans, selon remboursement par annuités constantes ;

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France ;

APPROUVE, d'une façon générale, les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération ;

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition des biens par la Commune aux conditions contractuelles à l'issue du portage foncier le cas échéant, ainsi que tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_38-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-38

Question n°3.3
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Désaffectation du terrain supportant le foyer Richet en vue de sa cession par la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 141-3,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme et Travaux en date du 5 février 2018,

La ville de La Ferté Saint-Aubin est propriétaire du terrain cadastré AX 209 supportant l'école Mireille Prieur et le foyer Richet.

L'immeuble recevait lors de son acquisition les logements de fonction des instituteurs de l'école maternelle Mireille Prieur. Ces dernières années, il avait été transformé pour l'accueil des activités de l'Association pour la Connaissance et la Sauvegarde du Patrimoine Fertésien (ACSPF), des associations, des permanences syndicales... Compte-tenu de sa vétusté, des difficultés d'accès aux personnes à mobilité réduite et du déménagement des activités en place, le foyer n'est plus utilisé depuis fin 2016.

Monsieur Laurent Carnoy s'est porté acquéreur de la partie de l'emprise foncière supportant, après détachement, le foyer Richet. Considérant que pour permettre la réalisation du projet, il convient de prendre acte de la désaffectation de cette emprise cadastrée AX 209 pour partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 20 voix pour et 7 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER)

PREND ACTE de la désaffectation de la partie du domaine public susvisée,

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 24/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_39-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-39

Question n°3.4
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Déclassement du terrain supportant le foyer Richet en vue de sa cession par la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 141-3,
Vu la délibération en date du 22 février 2018 portant désaffectation du terrain supportant le foyer Richet en vue de sa cession par la commune,
Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme et Travaux en date du 5 février 2018,

Le foyer Richet est destiné à être cédé à Monsieur Laurent Carnoy. Celui-ci s'est porté acquéreur de la partie de l'emprise foncière supportant, après détachement, le foyer Richet.
Suite à la désaffectation du bien, il convient de procéder à son déclassement et ainsi faire sortir le bien du domaine public.

Considérant que pour permettre la réalisation du projet, il convient de déclasser du domaine public communal cette emprise cadastrée AX 209 pour partie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 20 voix pour et 7 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOUILJAERT, Mme Manuela CHARTIER)

DECIDE de déclasser le bien dénommé Foyer Richet et cadastré AX 209 pour partie du domaine public communal,

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-40

Question n°3.5
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de

la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUMIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUMIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Cession du foyer Richet à M. Carnoy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération de désaffectation et déclassement du terrain supportant le foyer Richet en vue de sa cession par la commune,

Vu l'avis de France Domaine en date du 3 mai 2017,

Vu l'avis de la commission urbanisme et travaux en date du 5 février 2018,

Le foyer Richet, situé rue de Rivoli, a été successivement logement de fonction des instituteurs de l'école Mireille Prieur et lieu d'accueil pour activités associatives.

Classé en zone UA du PLU, le bâtiment est classé parmi les « bâtis et ouvrages remarquables » dans la ZPPAUP. Afin d'être réhabilité, il nécessite des travaux intérieurs importants.

Le bâtiment est en limite direct avec la cour de l'école voisine.

La vente est conditionnée :

- à la dépose de l'escalier de secours existant entre le foyer Richet et la cour de l'école,
- au remplacement de la porte existant pour l'accès à l'escalier par une fenêtre dans le respect des dispositions du PLU et de la ZPPAUP.

France Domaine, dans son avis du 3 mai 2017 a évalué la valeur vénale du bien à 100.000 €, affectée d'une marge de négociation.

Compte-tenu des travaux de division foncière, de dépose de l'escalier et de création d'une fenêtre en lieu et place de la porte, le prix de 90.000 € proposé par Monsieur Laurent Carnoy peut être accepté.

Considérant l'accord des deux parties sur le prix et les conditions de cession,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 20 voix pour et 7 abstentions
M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER)

Signé par : Constance DE PÉLICHY

Date : 01/03/2018

Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 01/03/2018

Affiché le

S E O

ID : 045-214501462-20180222-2018_2_40-DE

CEDE le foyer Richet cadastré AX 209 pour partie à Monsieur Laurent Carnoy ou toute société représentée par Monsieur Laurent Carnoy pour un montant de 90.000 €.

PRECISE que les frais afférents à cette transaction (géomètre et notaire), à la dépose de l'escalier extérieur et au remplacement de la porte existante par une fenêtre dans le respect des dispositions du PLU et de la ZPPAUP seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-41

Question n°3.6
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : EPFLi – Opération BESSE MERCURE – approbation des prix de vente et choix des acquéreurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°15-28 du conseil municipal du 20 février 2015 constatant l'état d'abandon manifeste de plusieurs biens et autorisant la poursuite de la procédure d'expropriation,
Vu l'arrêté du Préfet du Loiret en date du 11 août 2015 portant déclaration d'utilité publique et cessibilité des immeubles liés à l'opération Mercure,
Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 28 janvier 2016,
Vu la convention de portage en date du 15 février 2016,
Vu les baux dérogatoires signés pour les murs de la boulangerie, du commerce de fleurs, de l'agence immobilière et de l'auto-école en mars 2016 pour une durée de 3 ans,

La procédure de biens en état d'abandon manifeste arrive à son terme. L'EPFLi et la ville ont défini les conditions de vente des biens sis :

- 59 rue du Général Leclerc,
- 61, rue du Général Leclerc,
- 61Ter, rue du Général Leclerc,
- 75, rue du Général Leclerc.

La ville peut ainsi approuver les prix de vente et désigner les tiers acquéreurs comme suit :

Les prix qui seront notifiés aux preneurs prennent en compte le montant des travaux effectués par la ville et l'EPFLi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 20 voix pour et 7 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER)

APPROUVE les prix de vente listés ci-dessous, et **DESIGNE** les acquéreurs comme suit :

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 01/03/2018

Affiché le

S E O

ID : 045-214501462-20180222-2018_2_41-DE

Nature	Adresse	Composition	Cadastre	Prix	Acquéreur
Murs de la boulangerie	59 rue du general Leclerc	Lots de volume n°4 et 6. Dependances et jardin.	AX 556, 557, 558	86 500 €	SARL NMAM dont le siege est à La-Ferte-St-Aubin, 59 rue du general Leclerc*
Murs du commerce de fleurs	61 rue du general Leclerc	Lots de volume n°3 et 6. Dependances et jardin.	AX 555, 556, 557, 559	59 500 €	Mme Christel CHESNEAU, domiciliée professionnellement à La-Ferte-St-Aubin, 61 rue du general Leclerc*
Murs de l'agence immobiliere	63 rue du general Leclerc	Lots de volume n°1 et 5. Dependances et jardin.	AX 216, 220, 223, 552, 553, 554	64 500 €	EURL Comptoir de l'immobilier, dont le siege est à La-Ferte-St-Aubin, 63 rue du general Leclerc*
Murs de l'auto-ecole	75 rue du general Leclerc	Maison individuelle mitoyenne.	AX 212	63 500 €	SCOP AEC2 dont le siege est à La-Ferte-St-Aubin, 75 rue du general Leclerc*

* avec faculté de substitution au bénéfice d'une société dans laquelle elle ou ses gerants maîtriseraient la majorité des droits sociaux, sans préjudice pour lui de l'acquisition de tout autre bien immobilier figurant au présent tableau, en cas de refus ou de défaillance et exclusivement sur proposition écrite du vendeur.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_42-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-42

Question n°3.7
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Opération BESSE/MERCURE - Signature d'un nouvel avenant à la convention de portage foncier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°15-28 du conseil municipal du 20 février 2015 constatant l'état d'abandon manifeste de plusieurs biens et autorisant la poursuite de la procédure d'expropriation,

Vu l'arrêté du Préfet du Loiret en date du 11 août 2015 portant déclaration d'utilité publique et cessibilité des immeubles liés à l'opération Mercure,

Vu la délibération pour approuver les prix de vente et désigner les tiers acquéreurs en date du 22 février 2018,

Vu la convention de portage en date du 15 février 2016,

Vu l'ordonnance d'expropriation du TGI d'Orléans en date du 28 janvier 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention de portage foncier signé le 25 septembre 2017,

Vu le projet d'avenant à la convention,

Une convention de portage a été signée entre l'EPFLI et la ville le 15 février 2016 pour déterminer les conditions de portage, les aspects financiers et les modalités de gestion et de rétrocession des biens compris dans la procédure de biens en état d'abandon manifeste.

Le portage était fixé pour une durée de 2 ans. La signature des actes de vente définitifs comprenant la liste des travaux à réaliser dans un délai de 2 ans après la cession devrait intervenir avant la fin de l'année 2018.

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 01/03/2018

Affiché le

S E O

ID : 045-214501462-20180222-2018_2_42-DE

Par délibération en date du 22 février 2018, le conseil municipal a approuvé les prix de vente et désigné les tiers acquéreurs comme indiqué ci-dessous. Il s'agit dans ce nouvel avenant de constater la cession anticipée des biens.

Nature	Adresse	Composition	Cadastre	Prix	Acquéreur
Murs de la boulangerie	59 rue du général Leclerc	Lots de volume n°4 et 6. Dépendances et jardin.	AX 556, 557, 558	86 500 €	SARL NMAM dont le siège est à La-Ferté-St-Aubin, 59 rue du général Leclerc*
Murs du commerce de fleurs	61 rue du général Leclerc	Lots de volume n°3 et 6. Dépendances et jardin.	AX 555, 556, 557, 559	59 500 €	Mme Christel CHESNEAU, domiciliée professionnellement à La-Ferté-St-Aubin, 61 rue du général Leclerc*
Murs de l'agence immobilière	63 rue du général Leclerc	Lots de volume n°1 et 5. Dépendances et jardin.	AX 218, 220, 223, 552, 553, 554	64 500 €	EURL Comptoir de l'immobilier, dont le siège est à La-Ferté-St-Aubin, 63 rue du général Leclerc*
Murs de l'auto-école	75 rue du général Leclerc	Maison individuelle mitoyenne.	AX 212	63 500 €	SCOP AEC2 dont le siège est à La-Ferté-St-Aubin, 75 rue du général Leclerc*

* avec faculté de substitution au bénéfice d'une société dans laquelle elle ou ses gérants maîtriseraient la majorité des droits sociaux; sans préjudice pour lui de l'acquisition de tout autre bien immobilier figurant au présent tableau, en cas de refus ou de défaillance et exclusivement sur proposition écrite du vendeur.

Considérant que tous les frais qui n'auraient pas pu être intégrés aux prix au moment de leur établissement seront imputés sur l'immeuble constituant le solde du portage situé 1, rue de Rivoli, qui reste la propriété de l'EPFLI jusqu'au terme du portage foncier, dans l'attente de la réalisation du projet d'aménagement précité.

Considérant l'avancée des projets d'acquisition, il est nécessaire d'envisager la rétrocession anticipée au profit des tiers ci-dessus désignés par la commune et l'actualisation du solde des biens en portage jusqu'au terme convenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 20 voix pour et 7 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques DROUET, M. Emmanuel FOURNIER, M. Thierry MONTALIEU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOULIJAERT, Mme Manuela CHARTIER)

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous avenants et documents successifs dans ce cadre.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-43

Question n°3.8
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Cession à Mme et M. Bourienne et Mme et M. Sevin des parcelles BC 399 et BC 400 rte de Ménestreau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et le Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis sollicité auprès de France Domaine le 7 novembre 2016 et réputé donné,

Vu l'avis de la commission urbanisme et travaux en date du 5 février 2018,

Dès 2009, la ville a proposé aux riverains de la parcelle BC 327 une acquisition de la partie de terrain située au droit de leur propriété.

Un accord a été trouvé avec Madame et Monsieur BOURIENNE et Madame et Monsieur SEVIN pour une cession au prix de 10 €/m² sous réserve de prise en charge par les acquéreurs des frais de géomètre et de notaire :

- la parcelle BC 399 d'une surface de 119 m² est destinée à être cédée à Madame et Monsieur BOURIENNE au prix de 1.190 €,
- la parcelle BC 400 d'une surface de 120 m² est destinée à être cédée à Madame et Monsieur SEVIN au prix de 1.200 €.

Les parcelles sont issues du domaine privé de la commune et sont situées en zone UB du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CEDE les parcelles cadastrées BC 399 à Madame et Monsieur BOURIENNE au prix de 1.190 € et BC 400 à Madame et Monsieur SEVIN au prix de 1.200 €.

PRECISE que les frais afférents à cette transaction (notaire et géomètre) sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Recu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_44-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-44

Question n°3.9
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Projet de Maison d'Assistants Maternels - désaffectation du site Champoiseau

Vu le Code de l'Urbanisme, le Code de la Voirie Routière et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

La ville souhaite procéder à la location du site Champoiseau pour une maison d'assistants maternels. Ce bien recevait le centre de loisirs « Champoiseau ».

Préalablement à la mise en location, la ville doit désaffecter le bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la désaffectation du bien cadastré section BL n° 211,

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/18 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_45-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-45

Question n°3.10
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Projet de Maison d'assistants maternels - déclassement du site Champoiseau

Vu le Code de l'Urbanisme, le Code de la Voirie Routière et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

La ville souhaite procéder à la location du site Champoiseau pour une maison d'assistants maternels. Ce bien recevait le centre de loisirs « Champoiseau ».

Préalablement à la mise en location, la ville doit déclasser le bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLASSE le bien cadastré section BL n° 211,

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-46

Question n°3.11
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Projet de Maison d'assistants maternels – signature d'un bail professionnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération en date du 18 avril 2014 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a accordé délégation de pouvoirs au Maire sur l'ensemble des points inscrits à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le legs de Madame CHAMPOISEAU née TORTRAT Noëlle au profit de la commune de La Ferté Saint-Aubin,
Vu le projet de Maison d'Assistants Maternels porté par l'association « Ma Petite Enfance »

La ville de LFSA est propriétaire de la parcelle bâtie cadastrée BL n°21, d'une surface de 662 m² sise 2 Rue Emile Dubonnet.
Ce bien est classé en zone UA du PLU et en ZPPAUP valant Site Patrimonial Remarquable.

Le bien est issu du legs de-Madame CHAMPOISEAU née TORTRAT Noëlle au profit de la commune de La Ferté Saint-Aubin accepté par le conseil municipal le 19 novembre 1976 après une acceptation provisoire des libéralités par le conseil municipal, lors de sa séance du 23 avril 1974.
Le legs prévoit que la ville sera libre d'user de la succession à toute fin sociale et laïque mais devra conserver la propriété dans son état et ne pourra la revendre.

L'association « Ma Petite Enfance », souhaite louer ledit bien pour créer une Maison d'Assistants Maternels. Pour ce faire, la ville prépare un bail professionnel pour une durée de 10 ans. A son terme, le bail est reconduit tacitement pour la même durée sauf congé bonifié ou renouvellement exprès.

Le montant du bail est fixé comme suit :

- franchise d'une durée de 6 mois à compter de la prise à bail pour réaliser les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité,
- puis loyer de 100 € pendant un an,

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 01/03/2018

Affiché le

S E O

ID : 045-214501462-20180222-2018_2_46-DE

- et loyer de 200 €, révisable dans les conditions usuelles, à compter du 1^{er} septembre 2019, sous réserve de l'avis du Domaine,

Les travaux d'aménagement et d'entretien seront à la charge du preneur. La nature des travaux devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la collectivité qui ne conserve que les réparations concernant les murs et la toiture, hors menuiseries.

Le bail sera signé avec l'association « Ma Petite Enfance » créée le 12 février 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE A BAIL professionnel à l'association « Ma Petite Enfance », et pour une durée de 10 ans la parcelle bâtie cadastrée BL n°21, d'une surface de 662 m² sise 2 Rue Emile Dubonnet à La Ferté Saint-Aubin. A son terme, le bail est reconduit tacitement pour la même durée sauf congé notifié ou renouvellement exprès.

- FIXE le montant du bail comme suit :

franchise d'une durée de 6 mois à compter de la prise à bail pour réaliser les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité,

puis loyer de 100 € pendant un an,

et loyer de 200 €, révisable dans les conditions usuelles, à compter du 1^{er} septembre 2019, sous réserve de l'avis du Domaine.

- MANDATE Maître DUROS pour la rédaction dudit bail professionnel.

- PRECISE que les frais de bail sont pris en charge pour moitié par le preneur et pour moitié par la collectivité.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 01/03/2018
Affiché le 27/02/2018 SLO
ID : 045-214501462-20180222-2018_2_47-DE

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-47

Question n°4.1
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : – **Recrutement d'agents contractuels en accroissement saisonnier d'activité**

Il convient de procéder au recrutement de 2 emplois saisonniers pour la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme pour une durée de 6 mois :

- 1 emploi mutualisé entre la régie voirie et la régie bâtiment
- 1 emploi pour la régie des espaces verts

Les agents contractuels auront pour mission d'effectuer les travaux d'entretien de premier niveau en renfort des équipes. Ils seront recrutés par référence au grade d'adjoint technique à temps complet, 1^{er} échelon, IB 347 - IM 325 sous contrat à durée déterminée de 6 mois pour un accroissement saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions susmentionnées

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les contrats correspondants

PRECISE QUE les crédits seront prévus au BP 2018 – Chapitre 012- 64131

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-49

Question n°4.2
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Versement d'heures supplémentaires et complémentaires

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26/01/1984,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié par le décret 2007-1630 du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Conformément au décret n°2002-60 susvisé, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur. A défaut, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées,

En fonction des besoins du service, les agents peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale, et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale, dans la limite fixée par la réglementation en vigueur (actuellement 25 heures par mois).

Heures supplémentaires :

Seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents appartenant aux grades de catégorie C ainsi que ceux appartenant aux grades de catégorie B dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Le versement, dans les conditions suivantes, d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires en application du décret du 14 janvier 2002 susvisé, concerne les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents contractuels relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessous

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

Catégorie C	Catégorie B
Adjoint administratif	Rédacteur
Adjoint technique	Technicien
Agent de maîtrise	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Adjoint du patrimoine	Educateur des APS
ATSEM	Animateur
Adjoint d'animation	
Agent de Police municipale	

Sont concernés les agents à temps complet et les agents à temps non complet.

Les heures supplémentaires sont réalisées dans le cadre d'une demande hiérarchique. Elles demeurent exceptionnelles et relèvent d'une charge très ponctuelle. Le responsable hiérarchique doit justifier et motiver la réalisation des heures demandées. La priorité est donnée à la récupération des heures réalisées sous réserve des nécessités de service.

Heures complémentaires :

Les agents à temps non complet amenés à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'ils occupent, sont rémunérés sur la base horaire résultant d'une proratisation de leur traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet.

En revanche, lorsque les heures supplémentaires effectuées par un agent à temps non complet dépassent les bornes horaires définies par le cycle de travail ou lorsqu'elles sont effectuées par un agent à temps complet, leur montant sera calculé conformément au décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Les heures complémentaires concernent tous les agents de la collectivité, tous les cadres d'emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), et des indemnités d'heures complémentaires pour les agents de la Mairie de la Ferté St-Aubin selon les modalités exposées ci-dessus.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Séance du 22 février 2018 n°2018-2-48

Question n°5.1
Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mil dix-sept, le 22 février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 16 février 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Frédérique de LIGNIERES à Mme Géraldine VINCENT, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Manuela CHARTIER à Mme Agnès SOULIJAERT, M. Vincent CALVO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU à Mme Linda RAULT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Marion CHERRIER, Mme Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Convention de mandat pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et pour le versement des aides avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Vu l'article L.1321-2 du Code de la santé publique, les articles L.210-1 et L.211-1 du Code de l'environnement, et l'article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les modalités d'attribution des aides de l'agence au titre du 10^{ème} programme d'intervention et les règles générales d'attribution et de versement des aides

Vu l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 4 mars 2010 instaurant les périmètres de protection pour les deux forages communaux (Chêneries et Beauvais), exploités par la ville, et notamment son article 3.2.3 précisant les travaux à réaliser dans le périmètre de protection rapprochée,

Vu le décret n°2016-544 du 3 mai 2016 portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 13 avril 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Une première convention de mandat a été signée en avril 2014 pour une durée de 3 ans, prolongée en juin 2017 pour une période d'un an.

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 01/03/2018
Qualité : Laferte - Maire

En octobre 2017, l'Agence de l'Eau a modifié sa convention notamment concernant la procédure de versement des aides. Ce versement était fixé selon les modalités suivantes : « 30 % sur justification de 30 % des dépenses réalisées relatives à des chantiers clos et des pièces de solde pour chaque chantier, 30 % sur justification de 60 % des dépenses réalisées relatives à des chantiers clos et des pièces de solde pour chaque chantier, 30 % sur justification de 90 % des dépenses réalisées relatives à des chantiers clos et des pièces de solde pour chaque chantier, solde sur production des pièces attestant de l'achèvement et justifiant le montant définitif de l'opération ».

Désormais, le versement s'effectuera « Au fur et à mesure de la réalisation des travaux par les bénéficiaires finaux et au maximum deux fois par an, le mandataire établit un relevé récapitulatif des bénéficiaires finaux ayant achevé les travaux... ».

Depuis 2014, l'Agence de l'Eau a subventionné la réhabilitation de 10 cuves à fuel et 3 dossiers sont en attentes de financements, et donc de la signature de la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et pour le versement des aides avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le Maire
Constance de PÉLICHY